



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_214-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-214 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

PREFIGURATION DE LA FUTURE COMPETENCE EAU ET COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT : ÉTUDE PRÉA DE COMPÉTENCE - VALIDATION DU PRINCIPE DE FINANCEMENT

Sur proposition de Monsieur Michel MILLAIRE, Conseiller communautaire en charge de la préfiguration de la future compétence eau et assainissement ;

Vu la loi n°2015-991 dite loi « NOTRe » du 7 août 2015 transférant la compétence eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 précisant la mise en œuvre des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines aux Communautés de communes ;

Considérant que ce transfert de compétence nécessite un travail de préfiguration administrative, technique et financière préalable important ;

Considérant l'importance de cette mission de préfiguration, le recours à une assistance extérieure apparaît opportune ;

Considérant que les syndicats d'eau et d'assainissement et les communes concernés par ce transfert de compétence seront étroitement associés à cette mission de préfiguration au travers de réunions techniques, entretiens individuels, comité de pilotage,... ;

Considérant qu'un cofinancement de cette mission de préfiguration pourrait être envisagé au titre d'une coopération institutionnelle ;

Considérant que cette mission est évaluée à 250 000 € TTC soit 208 333,33 € HT ;

Considérant que toutes autres recettes supplémentaires viendraient atténuer le coût supporté par chacun des cofinanceurs ;

Considérant que La Cali supporterait le coût de la TVA soit environ 41 600 € ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de la mission de préfiguration serait le suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux de participation
La Cali	52 083,33 €	25 %
Syndicats et communes ayant conservées la compétence assainissement collectif	52 083,33 €	25 %
Financement AEAG	104 166,67 €	50 %
Montant total de l'étude	208 333,33 €	100 %

Considérant la proposition de cofinancement ci-dessous calculée au prorata de la population DGF 2018 sur le montant HT :

Syndicats et communes concernées	Population DGF 2018	Taux proratisé	Participation envisagée
SIAEPA d'Arveyres	20 161	21,57 %	11 236,87 €
SIAEPA de la vallée de l'Isle	8 766	9,38 %	4 885,79 €
SIAEPA du nord Libournais	16 971	18,16 %	9 458,90 €
SIAEPA des Billaux et de Lalande de Pomerol	1 913	2,05 %	1 066,22 €
SIAEPA de la vallée de la Dronne	11 134	11,91 %	6 205,61 €
SIEA de l'est Libournais	657	0,70 %	366,18 €
Abzac	2 050	2,19 %	1 142,58 €
Libourne	25 895	27,71 %	14 432,76 €
Moulon	1 034	1,11 %	576,31 €

Syndicats et communes concernées	Population DGF 2018	Taux proratisé	Participation envisagée
Nérigean	861	0,92	479,88 €
Saint Christophe de Double	753	0,81	419,69 €
Saint Seurin sur l'Isle	3 252	3,48	1 812,52 €
TOTAL	93 447	100,00	52 083,33 €

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,
 Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de se prononcer sur les modalités de cofinancement de la mission de préfiguration de la compétence eau et assainissement selon les principes énoncés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et de signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce plan de financement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 05 octobre 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of Philippe Buisson

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018_09_214-DE